

Le cimetière communal de Mons en Barœul est situé au 2 rue Jean Jaurès.

Horaires d'ouverture :

Du 1er octobre au 31 mars : de 8h00 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre : de 7h30 à 19h00

Exceptionnellement, le jour de la Toussaint, ainsi que la veille et l'avant-veille, le cimetière sera ouvert au public de 8h00 à 18h30.

Les personnes munies d'un badge d'accès peuvent y faire entrer leur véhicule (excepté les 31 octobre, 1er et 2 novembre).

Pour toute information relative à un décès, à l'achat/au renouvellement d'une concession funéraire ou à la délivrance d'un badge, veuillez contacter le service Accueil Monsois Interservices (ami@ville-mons-en-baroeul.fr [1]) au 03.20.61.78.90.

VILLE DE MONS EN BARCEUL
 TARIFS ET REDEVANCES DU CIMETIÈRE COMMUNAL
 AU 1ER JANVIER 2019

Concession 15 ans		100,00 €
Superposition		50,00 €
Concession + superposition		150,00 €
Concession pour urne (inhumation ou superposition)		50,00 €
Columbarium		110,00 €
Juxtaposition columbarium		55,00 €
Concession enfant (1m ²)		50,00 €

Concession 30 ans		270,00 €
Superposition		140,00 €
Concession + superposition		410,00 €
Concession pour urne (inhumation ou juxtaposition)		120,00 €
Columbarium		170,00 €
Juxtaposition columbarium		80,00 €
Concession enfant (1m ²)		100,00 €

Concession 50 ans		1 450,00 €
Superposition		720,00 €
Concession + superposition		2 170,00 €

Superposition concession perpétuelle	
Superposition	1 000,00 €

Taxe de dépôt : 20,00 €

Surplaque Columbarium : 75,00 €

Droits de caveau provisoire : 22,00 € jusqu'à 30 jours
 1,00 € par jour supplémentaire

Poids : 185.96 Ko

[Téléchargement](#) [2]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 05/10/2020 - 13:36): <https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/utile-et-pratique/cimetiere-communal-de-mons-en-baroeul>

Liens

[1] <mailto:ami@ville-mons-en-baroeul.fr>

[2] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/tarifs_cimetiere_2019_-_mons_en_baroeul.pdf